

## P15 N

Evolution du seul propulseur conçu spécifiquement pour la neige.



← Premiers essais

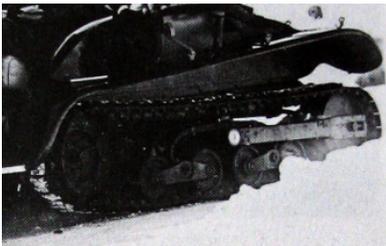
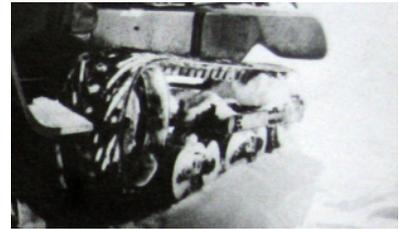
Ultime version en partance pour l'Antarctique →



### 1927 (?)

Premiers essais avec un véhicule reprenant capot et calandre de la B14, la chenille est encore constitué d'un bandage sans fin en caoutchouc avec profil à chevrons (solutions éprouvées depuis plusieurs années avec différents profils).

La jambe tendeuse en tôles ne correspond déjà plus aux types précédents K1, P4T et P7T.



### 1928

Autochenille 10 CV (moteur 4 cylindres), la carrosserie est toujours celle de la B14, mais la chenille est maintenant de type métal-co caoutchouc (bandage sans fin et assemblage d'éléments métalliques interchangeables).

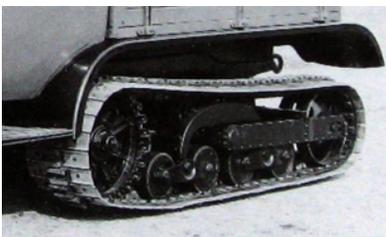
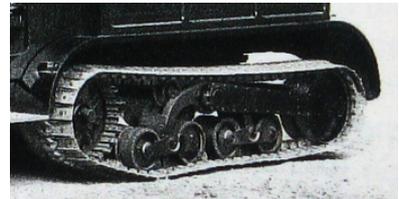
Les trains de galets sont fixés à chaque extrémité recourbée de ressorts à lames. La poulie de traction avec son moyeu proéminent n'est pas définitive (déjà vue sur le P7 bis) et il n'y a pas de galet supplémentaire sur le dessus du balancier.

Démonstrations lors des Jeux Olympiques d'hiver à Saint-Moritz (fév. 1928).

### 1929

Présentation du P15 N au Service des Mines et acceptation le 6 déc. 1928.

La version finalement commercialisée reprend la carrosserie et le moteur 6 cylindres de la C6. Le propulseur se reconnaît à la poulie motrice à 8 branches (idem P17) et son balancier en tôle en forme de demi-lune, intégrant 2 galets supplémentaires sur le dessus. La jambe tendeuse en tôle rivetée est plus massive, elle est articulée en partie haute du propulseur. Les 2 véhicules commandés par la Poste suisse correspondent à cette configuration. Les pays voisins s'équipent avec la version suivante.



### 1930

Assez rapidement, une ultime évolution apparaît avec un nouveau balancier et une articulation avec la jambe tendeuse placée nettement plus bas. C'est la configuration la plus répandue puisqu'elle est commercialisée pendant au moins cinq ans.

Des compagnies de transports en France, Allemagne, Autriche, Islande, Norvège et Tchécoslovaquie acquièrent ce matériel.